DIJON MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD

APPROBATION

5.2

PLAN MÉTROPOLITAIN
MIXITÉ DE L'HABITAT
PIÈCE MODIFIÉE

A0 / 1 : 25000

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain
en date du 24 mars 2022

Le Président,
Pour le Président, le 1er vice-Président,
Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Dijon le : 31 MARS 2022

Dijon métropole

- NON RÉGLEMENTÉ
- SECTEUR 1 MAINTIEN DE LA MIXITÉ minimum 20% LA
- SECTEUR 2 DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ minimum 20% LLM et 15 % LA
- SECTEUR 3 RENFORCEMENT DE LA MIXITÉ minimum 25% LLM et 25 % LA
- SECTEUR 4 DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSION ABORDABLE minimum 50 % AA et 25 % LA
- SITES DE PROJET
- Tramway

AA : accession abordable
LA : logement abordable
LLM : logement à loyer modéré

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON
DAIX
TALANT
FONTAINE-LÈS-DIJON
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON
SAINT-APOLLINAIRE
QUETIGNY
PSMV
DIJON
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
BRESSEY-SUR-TILLE
CORCELLES-LES-MONTS
CHENÔVE
SENNECEY-LÈS-DIJON
LONGVIC
MARSANNAY-LA-CÔTE
MAGNY-SUR-TILLE
NEUILLY-CRIMOLOIS
PERRIGNY-LÈS-DIJON
FÉNAY
BRETENIÈRE